

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2006

L'an deux mil six, le jeudi vingt-trois février, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 16 février 2006, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Henri PACALON, Gilbert BERANGER, Philippe NICOLINO, Maryse GILARDINI, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Corinne DUBOS, Annette THOMASSON, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Bruno POLGA, Marguerite JEGER, Mireille ROUVIERE, Jacqueline MONSIMIER, Francis GADEAU, Gilbert VEYRON, Denis GUYON, Michel FREY, Françoise BOTTURA, Yves VERRIER, Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD, Hafid MOUSSAOUI, Isabelle MARTIN-PARIS, Pascal MARION, Ghislaine GOMES, Pierre FAVRE, Nasser KAIROUANI.

ABSENTS : Paule GUILLEN, Michel COLLET, Alain BREUIL.

EXCUSEE : Christine MORALES.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Danièle HAERI (pouvoir à Corinne DUBOS), Willy PLAZZI (pouvoir à Isabelle CHANVILLARD), Patrice MANGEREST (pouvoir à Marie-José BASSON), Habib DARWICHE (pouvoir à Michel FREY), Nicole JAILLET (pouvoir à René FOUSSE), Michel FISCHER (pouvoir à Ghislaine GOMES), Marie-Claire LIBERGE (pouvoir à Pierre FAVRE), Pascal MERLE (pouvoir à Pascal MARION), Isabelle JACQUOT-RAVERAT (pouvoir à Jacqueline MONSIMIER).

Secrétaire de séance : Mademoiselle Isabelle MARTIN-PARIS.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2006.

Communication n° 06.024: ACTES DE GESTION: Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de décembre 2005 et janvier 2006)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois de décembre 2005 et janvier 2006.

Délibération n° 06.025: RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs du personnel au 15 février 2006

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 15 février 2006 ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2006, au chapitre globalisé 012.

= A la demande de Madame le Maire, **le rapport n° 03** (*"ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE: Signature d'une charte pour l'environnement sonore de l'aéroport de Lyon-Bron"*) **est REPORTE** à la prochaine séance =

Délibération n° 06.026: COMMERCE ET ARTISANAT : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Saint-Priest Centre Ville"

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention d'objectifs avec l'association "Saint-Priest Centre Ville" pour une durée de trois ans ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; FIXE le montant annuel de la somme conventionnée à hauteur de 50.000 € en subvention directe à l'association ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574 du budget.

Délibération n° 06.027: URBANISME ET HABITAT: Programme d'Intérêt Général "Cité Berliet" - Convention d'opération - Participations financières

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention d'opération relative au Programme d'Intérêt Général "Cité Berliet" ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents, notamment les conventions d'attribution de subventions qui seront établies entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville (participation financière de la Commune : 177.000 € pour trois ans) ; INSCRIT les dépenses à l'article 2042 pour les subventions versées pour les travaux et à l'article 65735 pour le financement de la mission d'animation du budget en cours.

Délibération n° 06.028: MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX: Travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine d'été - Interruption du chantier suite au redressement judiciaire de l'entreprise Gaudriot - Avenants relatifs à l'actualisation des marchés de travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal, suite au redressement judiciaire de l'entreprise Gaudriot et l'interruption subséquente du chantier de rénovation de la piscine d'été, APPROUVE la passation des avenants présentés ayant pour objet l'actualisation de la part non mandatée des montants des marchés initialement conclus afin de compenser le préjudice subi par les entreprises du fait de cette importante interruption (coût global des travaux porté de 1.737.725,91 € HT à 1.786.576,80 € HT, soit 2,8 % d'augmentation par rapport aux marchés initiaux) ; AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits avenants ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 2313 (programme 01.026).

Délibération n° 06.029: EDUCATION : Colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques - Modalités d'attribution de l'aide financière aux familles

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE l'ensemble des modalités d'attribution de l'aide financière aux familles pour les colonies de vacances et les séjours traditionnels et linguistiques ; DIT que les dépenses relatives à la participation municipale seront imputées à l'article 6713.

Délibération n° 06.030: AFFAIRES CULTURELLES : Adhésion de la Commune à l'association "ADUDLO" (Association Des Utilisateurs Des Logiciels Opsys)

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE l'adhésion de la Commune à l'association "ADUDLO" (Association Des Utilisateurs Des Logiciels Opsys sise à la bibliothèque municipale 20-24 rue Jo Goutteborge BP 25 42001 Saint-Etienne Cedex 1) moyennant une cotisation annuelle fixée à 150 euros ; DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6281 du budget.

Délibération n° 06.031: VIE ASSOCIATIVE : Conventions d'objectifs et de moyens avec les centres sociaux de La Carnière, Louis Braille et L'Olivier Avenants (modification des modalités de versement des subventions)

A l'unanimité, le Conseil Municipal ABROGE les modalités de versement de la subvention municipale actuellement prévues à l'article 2.3 des conventions d'objectifs et de moyens avec les centres sociaux La Carnière, Louis Braille et L'Olivier et les REMPLACE par les dispositions suivantes : "*La Ville s'engage à mandater la subvention en un ou plusieurs versements selon ses disponibilités en trésorerie et les besoins de l'association.*" ; DIT que toutes les autres clauses desdites conventions demeurent inchangées ; AUTORISE Madame le Maire à signer tels que présentés les avenants avalisant ces modifications pour chacune des conventions.

Délibération n° 06.032: VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde pour l'association "As de Cœur" le 25/3/2006 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à l'association "As de Cœur", à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle municipale du Concorde le 25 mars 2006.

Délibération n° 06.033: VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour l'association "Lions Club" de Lyon Porte des Alpes le 10/3/2006 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à l'association "Lions Club" de Lyon Porte des Alpes, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 10 mars 2006.

La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.

Le Maire,